NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/42/L.41/Rev.1
9 décembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Quarante-deuxième session
Point 39 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, Somalie, Soudan et Tunisie : projet de résolution révisé

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question intitulée "La situation au Moyen-Orient,

Rappelant ses résolutions pertinentes relatives à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient,

Rappelant également les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité,

Se référant au rapport du Secrétaire général du 13 novembre 1987,

Prenant acte avec satisfaction des résultats du Sommet arabe extraordinaire tenu à Amman du 8 au 11 novembre 1987,

Prenant acte avec satisfaction du consensus international de plus en plus large qui se dégage en faveur de la convocation de la Conférence internationale de la paix pour régler le conflit arabo-israélien et son aspect essentiel, le problème palestinien,

1. Réaffirme une nouvelle fois que la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, à l'invitation du Secrétaire général de l'Organisation et avec la participation, sur un pied d'égalité, des cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, unique représentant légitime du peuple palestinien, représente le moyen approprié de parvenir à une solution pacifique, juste et globale qui garantisse la restitution des territoires arabes occupés et le règlement de la question de Palestine sous tous ses aspects, ainsi que le rétablissement du peuple arabe de Palestine dans ses droits nationaux inaliénables;

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2. Demande à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait de prêter leur appui à la convocation de ladite conférence;

3. Prie le Secrétaire général, en consultation avec le Conseil de sécurité, de poursuivre ses efforts en vue de la convocation de la Conférence et d'informer l'Assemblée générale du résultat de ses consultations en septembre 1988 au plus tard.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library